

Publié le 16 février 2017

Parlons de la définition de la PME - Acte I, scène 2

Après le Parlement européen fin janvier, c'est au Comité économique et social européen (CESE) que la Fédération des Epl est allée, le 6 février, exposer ses griefs à l'égard de la définition européenne de la PME, qui ferme la porte à certains types de financements et de simplifications administratives aux Epl en ne les reconnaissant pas comme telles.



La scène réunissait cette fois-ci une bonne partie des protagonistes européens : des représentants du CESE bien sûr, à l'occasion de la préparation d'une opinion sur l'efficacité des politiques européennes en faveur des PME, mais aussi du Parlement européen, de la Commission européenne, et des différents organismes liés de près ou de loin à la politique des PME.

Pas de drame ce jour-là, mais une sensibilisation aux enjeux des Epl qui devient de plus en plus audible, en particulier lors du retournement de situation, au cours duquel la Commission européenne a annoncé sa volonté de réévaluer la **définition européenne**, et même de lancer une **consultation publique**, là où l'ensemble des parties prenantes considérait jusqu'à présent qu'une révision était très loin de ses préoccupations pour les années à venir.

Cette annonce nous permet de planter dès maintenant le décor du prochain acte : d'ici quelques mois, la consultation sera ouverte, ce qui donnera aux Epl et à leur Fédération une opportunité en or pour exprimer les plus belles tirades et exemples sur le sujet.